

Mémoire relativement au projet de Falco : Horne 5

Soumis au BAPE

<https://formulaires.bape.gouv.qc.ca/index.php/751463>

Manon Lessard-Bélanger, ingénieure retraitée

« Quand l'Homme aura pollué la dernière goutte d'eau, la dernière poignée de terre et le dernier souffle d'air, **alors il s'apercevra que l'argent ne se mange pas.** »

- Proverbe autochtone,
(Auteur et origine exacte : inconnus)

« Quand tous les chasseurs auront tué les derniers gibiers à plumes et à poils;
Quand l'industrie de la pêche aura capturé les derniers poissons et fruits de mer;
Quand les herbicides et pesticides auront exterminé tous les insectes pollinisateurs;
Quand il n'y aura plus assez de céréales pour nourrir à la fois le bétail et les humains;
Quand les mines auront dévasté les sols pour extraire les métaux précieux du sous-sol;
Dès lors, l'extinction de l'espèce humaine sera inévitable, inéluctable, irrémédiable. »

- Manon Lessard-Bélanger

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE 1 : HISTORIQUE	4
DÉMARCHES EFFECTUÉES AVANT LE BAPE	8
CHAPITRE 2 : RISQUES.....	10
PHYSIQUES	10
<i>Population impactée</i>	<i>10</i>
CHIMIQUES.....	10
« EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ	13
ENVIRONNEMENTAUX	14
<i>Effets sur la faune</i>	<i>14</i>
<i>Espèces vulnérables ou menaces qui pourraient être impactées</i>	<i>15</i>
PSYCHOLOGIQUES	15
<i>Soufre, plomb, arsenic.....</i>	<i>15</i>
<i>Vibrations dues aux activités minières.....</i>	<i>16</i>
CHAPITRE 3 : ACCEPTABILITÉ SOCIALE	16
TEXTES D’OPINIONS.....	18
<i>Opinions exprimées sur les médias sociaux</i>	<i>18</i>
SAUTAGES.....	18
CONCLUSION.....	18
BIBLIOGRAPHIE	20

Glossaire

RAA : chapitre Q-2, r. 4.1
Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère

Liste des tableaux

Tableau no. 1	Chronologie des événements antérieurs au BAPE	8
Tableau no. 2	Liste des contaminants relié à la Horne-5	10

Liste des figures

Figure no. 1	Qualité de l’air, selon le MELCC	14
--------------	--	----

Introduction

Dès le début des audiences du courant BAPE, on nous a mis en présence d'un grand nombre de pages à lire et à analyser dans le but de nous informer et de nous permettre de juger de la pertinence (ou non) du projet de Falco.

J'ai choisi de me concentrer sur le texte le plus récent que j'ai trouvé sur leur site Web (nommé ci-après « Référence 1 »; voir les détails à la fin sous la rubrique 'Bibliographie').

Je traduirais le titre de ce document de 963 pages par : « Mise à jour de l'étude de faisabilité, Rapport technique NI 43-101, pour la Horne 5 projet d'exploitation aurifère à Rouyn-Noranda ».

Tout le document, daté du 18 mars 2021 (signé par ses auteurs le 28 avril 2021) est rédigé **en anglais** (bien que plus de la moitié des auteurs aient un nom francophone). J'ai choisi de copier les extraits tels quels, sans les traduire; j'espère que ceux qui liront mon mémoire sont au moins aussi bilingues que moi. C'est que je ne voulais pas qu'on puisse dire que j'ai mal traduit ou mal interprété les propos des auteurs.

Chapitre 1 : Historique

C'est donc avec surprise que la plupart des citoyens de Rouyn-Noranda ont appris qu'il y aurait un BAPE concernant le projet de Falco concernant la Horne 5.

Pourtant, selon l'article du RAA (nous soulignons le texte qui nous intéresse plus précisément) :

« TITRE IV NORMES DE QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

196. Les normes de qualité de l'atmosphère pour l'ensemble du territoire du Québec sont celles prescrites à l'annexe K.
D. 501-2011, a. 196.

197. Il est interdit, à compter du 30 juin 2011, de construire ou de modifier une source de contamination ou d'augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une augmentation de la concentration dans l'atmosphère d'un contaminant mentionné à l'annexe K au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant à la colonne 1 de cette annexe ou au-delà de la concentration d'un contaminant pour lequel cette valeur limite est déjà excédée.
Pour les fins de l'application du présent article, on utilise les modèles de dispersion atmosphérique prescrits à l'annexe H, selon les modalités indiquées à cette annexe. Le présent article n'a pas pour effet de restreindre l'application de l'article 196 pour toute autre fin. ¹»

¹ chapitre Q-2, r. 4.1, **Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère**

L'annexe K est très exhaustif et traite de plus de contaminants que ceux « avoués » par le principal pollueur présent à Noranda. Retenons tout de même les limites imposées pour ces contaminants mesurés à la station d'échantillonnage à proximité de la fonderie :

ANNEXE K

(a. 196, 197 et 202)

NORMES DE QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

Nature des contaminants (émis à Rouyn-Noranda par la fonderie Horne)	CAS ¹	Colonne 1	Colonne 2	Période
		Valeur limite (µg/m ³)	Concentration initiale (µg/m ³)	
Antimoine métal et composés (exprimée en Sb)	7440-36-0	0,17	0,007	1 an
Arsenic, élémentaire et composés inorganiques (sauf l'arsine), (exprimée en As)	7440-38-2	0,003	0,002	1 an
Baryum, métal et composés solubles (exprimée en Ba)	7440-39-3	0,05	0,025	1 an
Béryllium, métal et composés (exprimée en Be)	7440-41-7	0,0004	0	1 an
Cadmium, composés de (exprimée en Cd)	7440-43-9	0,0036	0,003	1 an
Chrome (trivalent)	16065-83-1	0,1	0,01	1 an
Chrome (hexavalent)	18540-29-9	0,004	0,002	1 an
Cuivre	7440-50-8	2,5	0,2	24 heures
Nickel, composés de (mesuré dans les PM ₁₀) ²	7440-02-0	0,07	0,005	24 heures
Nickel, composés de (mesuré dans les PM ₁₀) ²	7440-02-0	0,02	0,002	1 an

Nature des contaminants (émis à Rouyn-Noranda par la fonderie Horne)	CAS ¹	Colonne 1	Colonne 2	Période
		Valeur limite (µg/m³)	Concentration initiale (µg/m³)	
Particules fines (PM _{2,5})	-	30	20	24 heures
Particules totales	-	120	90	24 heures
Plomb	7439-92-1	0,1	0,025	1 an
Soufre, dioxyde de ³	7446-09-5	1 050	150	4 minutes
Soufre, dioxyde de	7446-09-5	288	50	24 heures
Soufre, dioxyde de	7446-09-5	52	20	1 an
Thallium	7440-28-0	0,25	0,05	1 an
Vanadium	7440-62-2	1	0,01	1 an
Zinc	7440-66-6	2,5	0,1	

L'entreprise émet aussi des contaminants qui ne sont pas mentionnés dans cette liste. Ainsi, des mesures sont enregistrées pour :

- aluminium,
- bismuth,
- calcium,
- cobalt,
- fer,
- magnésium,
- manganèse,
- molybdène,
- potassium,
- sélénium,
- sodium,
- tellure et le
- titane

Certains éléments sont mentionnés sur le site Web de Glencore – Fonderie Horne, là où, conformément à l'autorisation ministérielle débutant le 16 mars 2023, la

fonderie rend disponibles les résultats des mesures effectuées, mais pour ces éléments la mention est le souvent « Non disponible ». Il s'agit de :

- bore,
- cérium,
- dysprosium,
- erbium,
- étain,
- europium,
- gadolinium,
- holmium,
- lanthanum,
- lithium,
- lutétium,
- néodyme,
- praséodyme,
- samarium,
- scandium,
- strontium,
- terbium,
- thorium,
- thulium,
- uranium,
- ytterbium et
- yttrium

L'annexe H du RAA traite de la modélisation de la dispersion atmosphérique. À noter que le pollueur majeur actuel, Glencore – Fonderie Horne, n'est contrôlé par l'autorisation ministérielle (16 mars 2023 – 15 mars 2027) que selon les émissions d'**arsenic** sur une **base moyenne annuelle**. Bien qu'il rejette plus d'une trentaine de contaminants comme nous venons de le démontrer.

Or cette annexe stipule :

« Calcul de la concentration d'un contaminant dans l'atmosphère

L'exploitant doit calculer, à l'aide du modèle utilisé, la concentration dans l'atmosphère de chaque contaminant émis pour lequel une valeur limite est prescrite aux articles 75 et 153 ainsi qu'aux annexes G et K.

Le calcul par modélisation de la concentration d'un contaminant dans l'atmosphère pour une source unique doit être fait selon l'une des manières suivantes:

1° à l'aide d'un modèle simple, appelé modèle de niveau 1, à source unique;

2° à l'aide d'un modèle complexe multisources, appelé modèle de niveau 2, mais simulant une source unique.

Une modélisation à l'aide d'un modèle de niveau 2 est exigée dans le cas où la concentration d'un des contaminants calculée à l'aide d'un modèle de niveau 1 est jugée significative suivant la relation suivante:

$$C \geq 4 \times (VL - C_i) / 5$$

où VL et C_i sont, respectivement, la valeur limite et la concentration initiale prévues aux annexes G et K.

Lorsque l'établissement comprend plusieurs sources d'émission, les calculs des concentrations des contaminants dans l'atmosphère doivent être faits à l'aide d'un modèle de niveau 2.

Paramètres

Tous les paramètres nécessaires au fonctionnement du modèle doivent être présentés, soit:

- 1° le modèle utilisé et sa version;
- 2° les options qui ne sont pas par défaut;
- 3° le choix de l'environnement (rural/urbain);
- 4° la dimension du domaine de modélisation;
- 5° le ou les scénarios de modélisation;
- 6° les caractéristiques physiques des sources d'émission;
- 7° les calculs effectués pour obtenir les taux d'émission.

où $C_{\text{quotidien}}$ est la concentration quotidienne, C_{AN} est la concentration annuelle et $C_{\text{MAX-H}}$ est la plus haute concentration horaire calculée. »

On peut se poser la question : **pourquoi les concentrations quotidiennes et les plus hautes concentrations horaires calculées, pour l'ensemble des contaminants déjà rejetés par Glencore – Fonderie Horne, ne sont pas considérées?**

Démarches effectuées avant le BAPE

La surprise des résidents de Rouyn-Noranda témoigne du fait qu'ils n'étaient pas informés des différentes démarches déjà effectuées par Falco. Une recherche sur leur site Web nous a permis de constituer cette chronologie, qui est bien sûr non exhaustive :

Tableau no. 1 : Chronologie des événements antérieurs au BAPE :

2011	<i>Under the 2011 Share Purchase Agreement, Glencore was also granted a right of first refusal should a good faith offer be received from an arm's length third party for the purchase of or toll processing of all or any portion of the concentrates or other mineral products (including ores) produced from the Property. Falco's obligations towards Glencore with respect to the back-in right and the offtake option, as well as the payment of certain liquidated damages in relation to such rights, are secured by a deed of hypothec. Falco's obligations towards BaseCore with</i>
------	--

	<i>respect to the royalty are also secured by a separate deed of hypothec.²</i>
Mars 2016 (à compter de)	<i>More than 60 private and public community meetings have been held with various stakeholders. The formation of the Committee is part of the stakeholder consultation program, which has been underway since 2016.</i>
Août 2016	Lettre du MELCC concernant l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère : Directive pour le projet Horne 5 par Ressources Falco Ltée Dossier 3211-16-018
2016 et 2017	<i>Field inventories at the TMF site or along the pipelines route</i>
13 août 2018	Lettre du MELCC concernant l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
2019	<i>Falco created a consultation committee (the “Committee”) composed of representatives from different organizations of the community (municipal, environmental/scientific, sociocommunity, socio-economic, academic/research, and governmental authorities).³</i>
27 octobre 2020	<i>Falco entered into agreements with Glencore related to the Horne 5 Project. The agreement with Glencore included a \$10 million senior secured convertible debenture bridge financing to fund the continued advancement of the Horne 5. Under the terms of the Glencore Offtake Agreements, Glencore will purchase, from Falco, the copper and zinc concentrate produced during the life of mine of the Horne 5 Project, which is currently estimated at 15 years. The copper concentrate will be processed at Glencore’s Horne Smelter located adjacent to the Horne 5 Project.⁴</i>
Décembre 2020	<i>A survey was carried out to portray the Rouyn-Noranda community⁵</i>
25 novembre 2022	Lettre du MELCC : Demande de renseignements complémentaires (encore en fonction du RAA, article 197) ⁶
23 janvier 2024	<i>Convention de licence d’exploitation et d’indemnisation conclu entre Ressources Falco Ltée et Glencore Canada Corporation⁷</i>

² The 2011 Asset Purchase Agreement can be found on the Québec government’s GESTIM database at the following address: http://gestim.mines.gouv.qc.ca/documents/54357_0000000400.pdf. Source : référence 1 page 132.

³ Référence 1 p. 805

⁴ Référence 1 p. 710

⁵ Référence 1 p. 803

⁶ Une liste plus complète des échanges de lettres entre Falco et le MELCC peut être trouvé à la page 3 de cette adresse : <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-018/3211-16-018-53.pdf>

⁷ Source : site Web de Falco

25 mars 2024	Lettre du ministre du MELCC demandant au BAPE Québec d'annoncer la PIP
26 août 2024	Début du mandat du BAPE
13 août 2024	Le BAPE tient une rencontre préparatoire pour le public. Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressources Falco Ltée

Chapitre 2 : Risques

Physiques

Population impactée

Référence 1 p. 806: *“The nearest residents from the Horne 5 Mining Complex are less than 1 km to the north-west, along des Lilas Street and about 1 km to the south in the Noranda district, near the railroad. The Noranda golf course is adjacent to the mine site, located on its north-east side.”*

Référence 1 p. 808: *“First Nations. There are no lands in a reserve located nearby the proposed layout of the Horne 5 Mining Complex and the TMF areas. The Rouyn-Noranda region is however part of an area located on land that is subject to an assertion by the Algonquin First Nations communities (ATRIS, 2021). In February 2017, an agreement between the Government of Quebec and the Council of the Abitibiwinni First Nation regarding consultation and accommodation with the mining sector was signed. The objective of this agreement was to clarify the consultation process and determine a territory of application. The Horne 5 Project is within the territory covered by this agreement. The Pikogan (Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council) and Timiskaming First Nation (Algonquin Nation Tribal Council) have been met and consulted over the last years.”*

Chimiques

Tableau no. 2 : liste des contaminants reliés à la Horne-5

Élément	Usage, localisation	Risques
Acide sulfurique ⁸	Usine d'acide	En cas de secousse sismique, l'usine pourrait connaître des défaillances et laisser écouler de l'acide
<i>arsenic, antimony, and bismuth. Nonetheless, minor penalties may be</i>	Présence dans le minerai de la Horne-5	

⁸ Référence 1 p. 650

Élément	Usage, localisation	Risques
<i>imposed due to the presence of other impurities such as zinc</i>		
Cadmium, cuivre, mercure et zinc	Déversement dans le lac Waite	⁹
<i>volatile organic compounds, phthalates, phenolics and PCBs</i>	Sols contaminés, parc industriel Noranda-Nord	⁹
<i>C10-C50 petroleum hydrocarbons, metals and total sulphur, polycyclic aromatic hydrocarbon and total cyanide</i>	Sols contaminés, parc industriel Noranda-Nord	⁹
<i>aluminum, arsenic, cadmium, copper, iron, manganese, mercury, lead, zinc, and C10-C50 petroleum hydrocarbons</i>	Lac Dufault	⁹
▪ <i>Non-chlorinated benzene compounds: 2,4-dinitrotoluene;</i> ▪ <i>Metals: silver aluminum, arsenic, cadmium, copper, mercury, manganese, sodium, nickel, antimony, silver and zinc;</i> ▪ <i>Inorganic parameters: chloride and sulphides;</i> ▪ <i>Dioxins and furans</i>	<i>Nine observation wells in the overburden and shallow bedrock at four different locations at the Horne 5 Mining Complex, a groundwater sampling campaign was completed in December 2016 to obtain baseline groundwater quality in the area.</i>	⁹

Les textes qui ont permis de constituer le tableau qui précède sont les suivants :

Référence 1 p. 711: “Furthermore, the Horne 5 copper concentrate also contains very low levels of deleterious elements commonly found in copper concentrates, such as arsenic (“As”), antimony (“Sb”) and bismuth (“Bi”), making it a good blend feed. Nonetheless, minor penalties may be imposed due to the presence of other impurities such as zinc, as outlined in the Glencore Offtake Agreement. The agreement also details payability parameters for copper, gold and silver in the copper concentrate. »

Référence 1 p.720: “Surface water sampling were taken in late 2016 and 2017 for the Vauze Lake and Creek, Duprat River, as well as in the Dufault Lake. A complete surface

⁹ Étant donné les compétences des membres du BAPE, je n’élaborerai pas ici sur les risques inhérents à ces produits, je les laisse apprécier eux-mêmes ces risques. J’ai déjà fait l’exercice dans le Mémoire déposé lors de la consultation publique de 2022, exercice laborieux et effectué en pure perte...

water and sediment sampling program complying to the requirements of the Guide de caractérisation physicochimique de l'état initial du milieu aquatique avant l'implantation d'un projet industriel (MDDELCC, 2015) was completed in 2018 at numerous sampling sites carefully located to establish the surface water and sediment quality baseline conditions in the TMF Site vicinity (Waite Lake, Waite Creek, Vauze Creek and Duprat Lake). Water quality characterization at seven stations revealed that concentrations of aluminum, arsenic, cadmium, copper, iron, manganese, mercury, lead, zinc, and C10-C50 petroleum hydrocarbons were, at times, higher than the provincial water quality criteria. In sediments, arsenic, cadmium, chromium, copper, mercury, lead, and zinc were found in elevated concentrations in several water bodies in the study area."

Référence 1 p. 722 : *« Horne 5 Mining Complex. Following the drilling and installation of nine observation wells in the overburden and shallow bedrock at four different locations at the Horne 5 Mining Complex, a groundwater sampling campaign was completed in December 2016 to obtain baseline groundwater quality in the area. Analytical results for groundwater quality were compared to drinking water and surface water resurgence criteria. Exceedances of one of the criteria in at least one sample were observed for the following parameters: ▪ Non-chlorinated benzene compounds: 2,4-dinitrotoluene; ▪ Metals: silver aluminum, arsenic, cadmium, copper, mercury, manganese, sodium, nickel, antimony, silver and zinc; ▪ Inorganic parameters: chloride and sulphides; ▪ Dioxins and furans."*

Référence 1 p. 723: *"Soil Quality. Horne 5 Mining Complex The "Noranda-Nord" industrial park was established on an OTMF from the former Quemont and Horne mining activities. It is not possible to confirm the origin of the filling material used to cover the tailings in the area. A Phase II environmental site assessment study was conducted in 2017 to determine soil quality. A total of 34 boreholes and nine observation wells were drilled and used for continuous soil sampling. In summary, the soils analyzed had low concentrations of volatile organic compounds, phthalates, phenolics and PCBs. However, high concentrations indicating soil contamination was found for certain compounds such as C10-C50 petroleum hydrocarbons (some samples), metals and total sulphur (almost all samples), polycyclic aromatic hydrocarbon (two samples) and total cyanide (two samples)."*

Référence 1 p. 794 : *"Final effluent to Waite Lake. During Stage 2, parameters that exceed the EDO in natural runoff (cadmium, copper, mercury, and zinc) are modelled to exceed the EDO in polishing pond effluent. During Stage 3, modelled concentrations in the polishing pond effluent generally reflect the concentrations in treated WTP effluent; o Modelled trends are typically stable with seasonal peaks. Concentrations may increase in the polishing pond during the winter months when the pond is covered with ice. The potential for evaporative concentration during the summer months in Stage 3, when the polishing pond does not receive surface runoff, was also identified¹⁰."*

¹⁰ Référence 1 p. 794

Une rapide recherche sur le site Internet :

<https://www.santeautravail.qc.ca/web/rpsat/dossiers/risques-chimiques/beryllium>
permet de souligner les effets de l'un de ces contaminants : le béryllium.

« Effets possibles sur la santé

Les travailleurs exposés aux poussières et aux fumées de Be sont susceptibles de contracter une maladie pulmonaire chronique, la béryllose qui, dans certains cas, peut devenir invalidante. Aux premiers stades de la maladie, les travailleurs atteints peuvent ne pas présenter de symptômes, même s'ils sont sensibilisés au béryllium. Les connaissances actuelles sur le sujet indiquent par surcroît que la maladie peut se développer même dans des milieux où les concentrations de poussières ou de fumées sont extrêmement basses. L'exposition au béryllium augmente également les risques de cancer du poumon et peut entraîner des lésions cutanées.

Source: www.csst.qc.ca - Bulletin « Info-Béryllium »

Par ailleurs, le dioxyde de soufre continue d'être un problème, comme l'atteste cet article (référence no. 3) dont voici les extraits que nous jugeons les plus pertinents (nous avons mis le texte en rouge pour le mettre en valeur) :

« Fuite inattendue de dioxyde de soufre à la Fonderie Horne

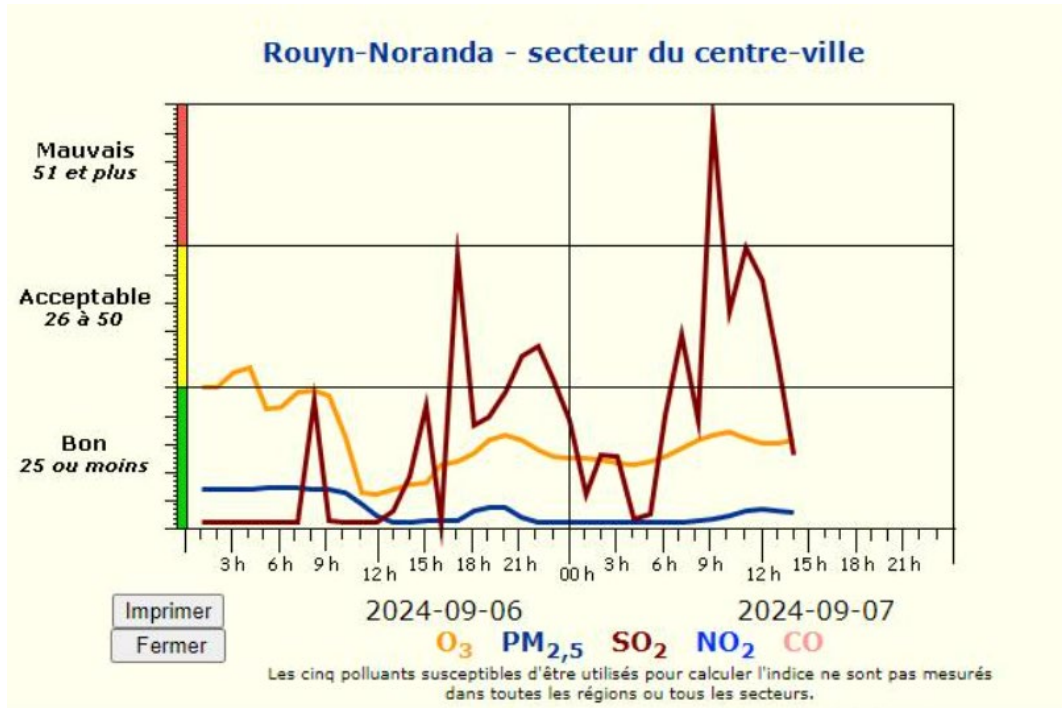
Par : Jean-Marc Belzile

Publié le 9 septembre (2024) à 17 h 50 HAE

Mis à jour le 10 septembre à 6 h 09 HAE

Hyperlien : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2103207/pollution-dioxyde-soufre-fonderie-horne?depuisRecherche=true>

Figure no. 1 : Qualité de l'air, selon le MELCC



Source : <https://www.iqa.environnement.gouv.qc.ca/contenu/index.asp>

La courbe en rouge (SO₂) indique parfois des dépassements inacceptables (comme à 10h00 le 7 septembre 2024).

Environnementaux

Effets sur la faune

“The construction of the mining complex itself is not likely to affect any wildlife or wildlife habitat as its construction will not result in any wildlife habitat loss. The freshwater pipe infrastructure will however result in a loss of some wetlands and terrestrial habitats (total of 3.2 ha) used by many species of birds (terrestrial and waterfowl), reptiles (frogs and/or snakes) bats and mammals. (...) As with the freshwater pipe area, information received from MFFP and field inventories confirmed that these habitats are widely used by numerous species:

- *White-tailed deer, moose, black bear as well as 23 species of small fauna and 18 micromammal species likely utilize the study area;*
- *Six frog and 3 snake species;*
- *Up to 35 species of waterfowl and aquatic birds, and 54 species of terrestrial birds;*
- *Four species of bats, and unidentified species of the Myotis genus.*

Most of the project impacts on this wildlife will results from loss of terrestrial and wetland habitats¹¹ (...).”

Espèces vulnérables ou menaces qui pourraient être impactées

“The presence of some endangered wildlife species was confirmed by the 2016 and 2017 field inventories at the TMF site or along the pipelines route:

- *Reptiles: Snapping turtle, Smooth Green Snake;*
- *Birds: Canada warbler, Bald eagle, Short-eared owl, Rusty blackbird, Eastern whip-poorwill, Common nighthawk;*
- *Bats: Little brown bat, Silver-haired bat, Eastern red bat, Hoary bat¹²”.*

Psychologiques

La population de Rouyn-Noranda est inquiète.

Soufre, plomb, arsenic...

La situation ne date pas d’hier; déjà dans les années 1970, des comités de citoyens se plaignaient des odeurs désagréables de soufre, des effets sur leur système respiratoire et des dégâts sur la végétation, les voitures, etc. Les efforts de ces militants ont fini par payer : une usine d’acide a été mise en place, prélevant la grande majorité du soufre pour le traiter et l’amener sous forme liquide plutôt que gazeuse (causant des pluies acides).

L’exposition au plomb était aussi connue; les employés de la fonderie continuent d’être monitorés régulièrement, mais pour obtenir cette surveillance, ils avaient dû faire appel à des spécialistes pour documenter leur niveau d’exposition et les effets. La population du quartier Notre-Dame avait elle aussi été testée pour le plomb; selon les critères de l’époque, la situation n’avait pas été jugée critique.

Mais le soufre et le plomb n’étaient pas les seuls problèmes. L’étude effectuée par la Direction régionale de la santé publique a révélé une inquiétante exposition à l’arsenic dans les prélèvements des ongles des enfants du quartier. L’année suivante : même constat avec les adultes vivant au même endroit.

L’autorisation ministérielle 2023-2027 a permis à quiconque visite le site Internet de la fonderie, de constater l’effarante liste de contaminants qui sont rejetés dans l’air. Nous avons traité de ce point dans ce mémoire.

Il est donc bien raisonnable de penser que les citoyens de Rouyn-Noranda disent : « C’est assez! » et refusent d’ajouter de la contamination avec l’exploitation d’une nouvelle mine à proximité de la fonderie!

¹¹ Référence 1 p. 731

¹² Référence 1 p.733

Les effets de toutes les révélations concernant la pollution de l'air dans notre ville, ont été divers et amené plusieurs questions :

- Est-ce que les légumes de mon jardin sont contaminés?
- Est-ce que les fruits de mon jardin sont contaminés?
- Comment protéger la santé de mes animaux domestiques¹³?

Pour répondre aux interrogations concernant leurs fruits et légumes, des citoyens ont fait appel à des chercheurs¹⁴, dont : Éric Duchemin, « Directeur scientifique et formation au Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) et du Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine du Québec (CRETAU). Depuis plus de 10 ans, il mène des recherches interdisciplinaires sur les enjeux autour de l'agriculture urbaine, afin de documenter ce mouvement social. Il coordonne, entre autres, le projet de *recherche Évaluation de l'agriculture urbaine comme infrastructure verte de résilience individuelle et collective face aux changements climatiques et sociaux*, les installations de recherche de AU/LAB et la mise en oeuvre d'un incubateur de projets en AU »¹⁵.

Vibrations dues aux activités minières

Des extraits (tirés de la référence no. 4) mettent en évidence les risques associés aux activités minières :

« Retour sur une fin de semaine mouvementée à la mine Westwood

Par : Piel Côté

Publié le 1 novembre 2020 à 19 h 03 HAE

Hyperlien : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1746196/mine-westwood-tremblement-terre-mineur-travailleur?depuisRecherche=true>

Chapitre 3 : Acceptabilité sociale

La confiance de la population de Rouyn-Noranda a été ébranlée.

En effet, le gouvernement Legault, constatant de fortes divergences d'opinion au sujet de la fonderie Horne, au moment de renouveler son attestation d'assainissement (devenue une autorisation ministérielle), a misé sur une consultation publique. Celle-ci, tenue entre le 6 septembre au 20 octobre 2022, visait à décider si la population acceptait le plan d'action de Glencore-fonderie Horne¹⁶, de réduire les émissions moyennes annuelles d'arsenic à 65,

¹³ La direction de la santé publique, suite aux révélations de l'étude épidémiologique de 2018, a présenté un document concernant les mesures de base pour se protéger, incluant la mention : « lavez votre chien régulièrement ». Bonne chance pour faire la même chose avec votre chat! Lequel préférera se laver lui-même, ingérant ainsi tous les contaminants déposés au sol que sa fourrure aura absorbé...

¹⁴ À noter que les résidents de Rouyn-Noranda attendent toujours les résultats de l'étude effectuée dès les prélèvements de l'été 2022 (participation volontaire de citoyens ayant fourni des échantillons).

¹⁵ Source : <https://www.au-lab.ca/eric-duchemin>

¹⁶ « Cette consultation vise à mesurer l'accord de la population au sujet de l'exigence de 15 ng/m3, de même qu'au sujet du délai de cinq ans pour l'atteindre. » source : <https://consultation.quebec.ca/processes/fonderie-horne?locale=fr>

puis 45 pendant trois ans et enfin 15 ng/m³. La norme est 3 ng/m³, mais la Direction de la santé publique, par la bouche du docteur Boileau, a statué que 15 ng/m³ était « sécuritaire » pour les personnes les plus vulnérables (enfants et femmes enceintes). Cependant Glencore-fonderie Horne ne proposait l'atteinte de cette cible « sécuritaire » que lors de la dernière année. Elle avait bénéficié d'une permission d'émettre 200 ng/m³ pendant 10 ans et 100 ng/m³ pendant 5 ans, l'objectif étant d'atteindre un jour le 3 ng/m³, ce que Glencore - fonderie Horne affirme être impossible.

La consultation publique de 2022 avait permis à la population de s'exprimer quant au plan de Glencore – fonderie Horne, soit par un questionnaire en-ligne, en personne et/ou par le dépôt d'un mémoire.

Les résultats de cette consultation publique ont été on ne peut plus clairs : la population de Rouyn-Noranda, et surtout dans le quartier Notre-Dame, était en désaccord avec cette proposition.¹⁷

Mais le gouvernement Legault a quand même accepté ce que la fonderie Horne proposait, en dépit de ces résultats. Tout au plus des clauses ont été ajoutées (émissions dans l'eau, l'air, les sols; tests; atteinte des normes pour les autres contaminants lors de la dernière année (2027), etc.).

Quant à l'ajout de stations d'échantillonnage complémentaires (pour mesurer les émissions sur 360° tout le tour de la fonderie), on les attend encore.

Et c'est après la présentation de la nouvelle entente ministérielle qu'il fut question d'une « zone tampon » pour envoyer ailleurs les citoyens les plus près de la fonderie et donc les plus exposés. Cependant les délais pour effectuer la relocalisation de ces 200 familles, ne les protègent pas : en effet, si le plan de la fonderie se réalise, ils seront relocalisés ailleurs, dans de nouveaux appartements ou nouvelles maisons¹⁸. Au moment même où le 15 ng/m³ aura été atteint, rendant leur déplacement inutile et la destruction de leur logis actuel, une aberration.

Comment réagiront ces mêmes citoyens, au moment de prendre connaissance des conclusions du BAPE, dans l'attente de la décision du gouvernement Legault?

¹⁷ À la question : « Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition? », les réponses 'entièrement ou plutôt en désaccord' ont été de 76% pour le quartier Notre-Dame et de 63% pour l'ensemble Rouyn-Noranda incluant le quartier Notre-Dame. Source : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/Compte-rendu-Fonderie-Horne.pdf>

¹⁸ On prévoit en effet des délais pour construire de nouvelles habitations, sur une période de 4 à 5 ans et, au moment d'écrire ces lignes, aucune nouvelle maison (familiale ou à loyers) n'a été rendue disponible pour ces familles. La Ville parle d'aménager un tout nouveau quartier (Sénateur), mais n'en est qu'aux plans, à la consultation publique, etc. Il y a encore beaucoup à faire !

Qu'espérer de ce gouvernement, qui place l'intérêt économique (l'extraction de minéraux critiques et stratégiques) au détriment de la santé d'une population?

Textes d'opinions

« Ce mégaprojet dont personne ne parle

Samedi, 31 août 2024 00:00

Par Laure Waridel

Hyperlien : 2024, <https://www.journaldemontreal.com/2024/08/31/ce-megaprojet-dont-personne-ne-parle>

Opinions exprimées sur les médias sociaux

J'ai cherché sur Facebook, par exemple, des opinions exprimées librement et que j'aurais pu inclure ici. Malheureusement, le temps m'a manqué. Je laisse les membres du BAPE ré-écouter, au besoin, les questions et commentaires des citoyens de Rouyn-Noranda.

Sautages

Lors d'une des premières sessions du BAPE, la représentante de Falco a affirmé à l'assistance que sa compagnie effectuerait ses sautages « dans la soirée » pour ne pas nuire à la quiétude ou effrayer les résidents.

Or, la Référence 1, page 90, indique : « *Bulk Explosives Storage and Magazines The average explosives consumption for the Horne 5 Project is estimated at 54 t per week; bulk emulsion will be used, given its urban setting. The explosives will be sent directly underground, which will reduce the supervision requirements and the risk of freezing during the winter months. For these reasons, two major powder and cap magazines are planned underground with a capacity of over 50 t each. One is planned on level 1190 for Phase 1 of the mine plan and another on level 1880 for Phase 2. The explosives will be brought underground using a service hoist and a dedicated compartment in the production shaft.* »

54 tonnes par semaine, nous apparaît un chiffre très élevé, en comparaison avec « un sautage par soir ». Combien de sautages par soir? ... On anticipe tout un feu d'artifice!

Conclusion

Nous pensons sincèrement que ce projet ne devrait pas se réaliser.

De l'or, il s'en extrait un peu partout au Québec. Qu'il soit extrait ou enfoui, il devrait appartenir au Québécois. Que le profit soit envoyé aux propriétaires des minières ou aux actionnaires, cela se fait au détriment du patrimoine québécois. Même s'il procure, pour quelques années, quelques « bons emplois bien payés », qui génèrent des impôts pour notre gouvernement.

De plus, le gouvernement Legault simplifie trop ses principes économiques, à mon avis. Il suffit qu'une entreprise prétende extraire des minéraux « stratégiques et critiques » et ce gouvernement est prêt à donner tous les permis, quel que soit le type d'exploitation (en galeries ou à ciel ouvert), où que ce soit (même sous une ville).

Je me demande même si une compagnie minière trouvait des gisements intéressants à Montréal ou à Québec, si les autorisations seraient données?

De nombreux citoyens, ces dernières années, se sont aperçus avec angoisse de la nouvelle prolifération des claims miniers et de ce qui pourrait arriver à leurs paysages, leurs lacs et source d'eau potable, et tout le reste?

Il est temps de mettre un frein à ce développement qui n'est tout simplement pas **durable**.

Le gouvernement lira les recommandations du BAPE. Celles-ci doivent être sans équivoque; le gouvernement ne peut pas toujours passer outre aux besoins des populations locales, aux dangers pour leur santé physique et mentale, pour une soit-disant « économie verte ». De plus en plus de gens (chercheurs y compris) remettent en question cet aspect des avantages des véhicules électriques et leurs impacts environnementaux totaux réels.

La population de Rouyn-Noranda n'a pas besoin de ce projet. Il n'y a pas de chômeurs à embaucher, pas beaucoup de loyers ou de résidences disponibles, pas de place dans les garderies, l'hôpital peine à trouver assez d'employés pour combler les horaires de travail...

Et la référence no. 1 avait comporter un grand nombre de pages et des images en 3-D de la masse à excaver, il n'y avait pas de correspondance entre cette masse et la surface. Il est difficile de voir où auront lieu les explosions, où seront les galeries, par rapport aux rues de la ville et ses bâtiments. Est-ce que cela se limitera au quartier Notre-Dame, ou s'étendra jusqu'à l'hôpital et le centre d'oncologie avec leurs équipements vulnérables aux vibrations?

Bibliographie

1. Falco Resources¹⁹, *Feasibility Study Update, NI 43-101 Technical Report, Horne 5 Gold Project Rouyn-Noranda*, Québec, Canada, effective date: 18 mars 2021, date des signatures: 28 avril 2021, 963 pages; référence Web : <https://www.falcores.com/projet-horne-5/> et plus spécifiquement : https://www.falcores.com/wp-content/uploads/2022/06/Horne-5_EF_2021.pdf
2. Laure Waridel, Journal de Montréal, *Ce mégaprojet dont personne ne parle*, Samedi, 31 août 2024, <https://www.journaldemontreal.com/2024/08/31/ce-megaprojet-dont-personne-ne-parle>
3. Jean-Marc Belzile, Radio-Canada, *Fuite inattendue de dioxyde de soufre à la Fonderie Horne*, 9 septembre 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2103207/pollution-dioxyde-soufre-fonderie-horne?depuisRecherche=true>
4. Piel Côté, Radio-Canada, *Retour sur une fin de semaine mouvementée à la mine Westwood*, 1 novembre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1746196/mine-westwood-tremblement-terre-mineur-travailleur?depuisRecherche=true>

Lois applicables, gouvernement du Québec :

chapitre Q-2, r. 38

Règlement sur la qualité de l'atmosphère

chapitre Q-2, r. 4.1

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/q-2,%20r.%204.1>

Loi sur la qualité de l'environnement

(chapitre Q-2, a. 20, 31, 53, 70, 71, 72, 87 et 124.1).

Selon la référence 1 pages 799 à 801, un très grand nombre de lois et règlements sont cités, mais je n'ai pas eu le temps de les lire pour vérifier si le projet pouvait être rejeté à cause de l'une ou l'autre clause... :

¹⁹ Auteurs : Colin Hardie, P. Eng., Yves Vallières, P. Eng., Rob Bewick, Ph.D., P. Eng, Denis Gourde, P. Eng., Yves Boulianne, P. Eng, Simon Boudreau, P. Eng., Michael Bratty, P. Eng., M. Eng., Carl Pelletier, P. Geo, Kenneth De Vos, P. Geo., M.Sc, Luc Gaulin, P. Eng., MBA, André Harvey, P. Eng., M.Sc.A., René Fontaine, P. Eng, Michel Mailloux, P. Eng., M.Sc., Pierre Primeau, P. Eng. et Dominick Turgeon, P. Eng.